

É  
D  
I  
T  
O

Nous sommes heureux de vous présenter le **quinzième numéro** de notre journal de la **CFDT** pour tous les salariés de SOLOCAL.

Vous y trouverez une compilation d'informations, sa ligne éditoriale et son ton sont clairement affirmés : responsable, démocratique et ambitieux. Encore mieux vous informer pour vous donner la garantie d'être écoutés, respectés, et vous permettre de mieux défendre vos droits et en conquérir de nouveaux.

## Reprise sur salaires



## MECONTENTEMENT ET DEMOTIVATION !!!

Le moral de la force de vente acquisition a été fortement impacté par les nombreuses reprises sur salaires suite aux annulations de commandes, effectuées en l'absence totale d'information de la hiérarchie.

Les vendeurs ne sont pas informés des risques d'annulation, ni des causes (mauvais delivery, impayés, mauvais RSI...)

donc ne peuvent pas intervenir auprès des clients. Certains vendeurs ont découvert leur paie amputée de moitié le jour du versement du salaire, en pleine période de congés, et/ou se retrouvent avec une dette.

Ces pratiques sont inacceptables et la **CFDT** alerte la direction sur la démotivation des vendeurs et les risques psycho-sociaux que cela engendre.



## COUP DE FROID SUR NOS ACQUIS SOCIAUX...



Nous avons été informés par courrier recommandé en date du 28 juillet 2023 de la **dénonciation par la Direction de notre Convention d'entreprise** datant de 2004.

Celle-ci regroupe l'ensemble des acquis sociaux des salariés de Solocal SA, venant améliorer ceux de la Convention Collective Nationale de la Publicité (CCNP). Cette décision unilatérale de l'entreprise vise à revoir les avantages de l'ensemble des salariés, et s'inscrit dans la stratégie globale de réduction des coûts menée par la Direction. Pour rappel notre Convention d'entreprise a mis en place des dispositions mieux-disantes ou supplémentaires par rapport à la CCNP entre autres sur les domaines suivants :

- **Jours de ponts fixe/flottants** (pas de jours supplémentaires dans la CCNP)
- **Jours de fractionnement des congés payés** (pas de jours supplémentaires dans la CCNP)
- **Jours enfants malade** (conditions plus restrictives dans la CCNP)
- **Prime de vacances de 730€** (pas de prime dans la CCNP)
- **Prime médaille du travail** (pas de prime dans la CCNP)
- **Prime mariage, naissance** (pas de prime dans la CCNP)
- **Indemnité de licenciement** (inférieure dans la CCNP)
- **Maladie** (indemnisation inférieure dans la CCNP)

**L'entreprise s'attaque donc clairement à nos acquis sociaux.**

La **CFDT** dénonce cette manœuvre de la Direction qui s'attaque aux salariés en visant directement les avantages sociaux acquis depuis

plusieurs décennies. Les salariés ne sont pas responsables des mauvais choix stratégiques des Directions qui se sont succédés.

**La CFDT ne laissera pas les salariés se faire spolier de leurs droits acquis alors même que l'entreprise n'a de cesse de leur demander toujours plus d'engagements et d'efforts.**

A l'heure où le turn-over dans l'entreprise est de plus en plus important, qu'elle manque d'attractivité, que l'absentéisme flambe, que les salariés sont en manque de reconnaissance, ce nouveau coup de massue va venir encore détériorer la motivation des équipes et leurs conditions de travail.

Nous reviendrons vers vous dès l'ouverture de la négociation afin de vous faire part des intentions de la Direction sur le sujet, et nous vous solliciterons pour connaître votre avis sur les propositions de la Direction.

**Vous pouvez compter sur nous pour être force de propositions et défendre au mieux vos intérêts.**

## MEDAILLE DU TRAVAIL



Au vu de la dénonciation de la convention d'entreprise, n'attendez plus...

Pour la session de janvier 2024 les dossiers doivent être déposés avant le :

**15 octobre 2023**

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

(L'ancienneté est calculée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et non pas à la date d'envoi de la demande).

Il existe 4 échelons :

- Médaille d'argent : 20 ans
- Médaille de vermeil : 30 ans
- Médaille d'or : 35 ans
- Grande médaille d'or : 40 ans

## CSE SOLOCAL : Coup de Pouce

- ➔ Les stages toutes activités de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires
- ➔ Les séjours avec hébergement Enfance
- ➔ Les séjours avec hébergement Famille

Pensez à faire vos demandes de subventions dans les 3 mois suivant la fin de la prestation sur le site du CSE SOLOCAL (rubrique subventions).

## RETOUR SUR LE WEBCAST D'HERVE MILGENT

Prévisionnel fin 2023  
-8% sur le CA  
-10% sur l'EBITDA

« Jusqu'à présent nous faisons des économies sur les frais variables pour s'ajuster à la baisse de chiffres d'affaires, afin de conserver un EBITDA performant. Aujourd'hui, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre sur des "frais variables", seulement sur des "frais fixes" que le CA actuel dû au recul des ventes ne permet plus d'absorber, d'où les décisions et mesures suivantes :

- **Négocier une Convention d'entreprise** « raisonnée » par rapport à la situation actuelle de l'entreprise car elle a été signée à un "âge d'or" qui n'existe plus.
- **Nomination de Catherine CUSSIGH au poste de CRO** (ndlr : = « directrice de la restructuration ») qui va participer à l'élaboration d'un Plan Stratégique CREDIBLE pour la négociation avec les créanciers.
- **Définir un PLAN STRATEGIQUE** pour « imaginer le Solocal de demain ».
- **Retour à l'ADN « PagesJaunes »** : Défendre l'audience (objectif réduire de 50% la baisse d'audience qui est de 20% par an)
- Avoir une **offre** qui nous repositionnerait en tant que **LEADER**.
- Avoir des **partenariats** plutôt que tout faire nous-même.
- Réfléchir tous ensemble à un **GO TO MARKET**
- Réfléchir à la **compétitivité** = condition sine qua non pour attirer un refinancement.
- **Immaturité du modèle abonnement**
- Sous performance de l'acquisition : recruter des **CHASSEURS** de qualité plutôt qu'en quantité.
- Taux de churn qui explose.
- **ANNULE ET REMPLACE inappropriés**, « une pratique suicidaire ».
- **Priorité aux clients et leur satisfaction.**
- **Evolution de l'organisation commerciale...** »

Vos représentants **CFDT** regrettent ces constats et continueront à être force de proposition auprès de la Direction pour préserver vos conditions de travail tout en contribuant à la bonne marche de l'entreprise.



un nouveau compte pour mieux vous informer...



**Cfdt:** L'ADHÉSION SERVICES c'est compris!

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à **tous les services inclus** dans le prix de mon adhésion...

Pour adhérer, remplissez la demande d'adhésion et remettez là à un élu CFDT via le QR code ci-contre.

**REJOIGNEZ-NOUS**  
[CFDT.FR/ADHESION](http://CFDT.FR/ADHESION)